

ASSOCIATION FRANCAISE DE DROIT RURAL

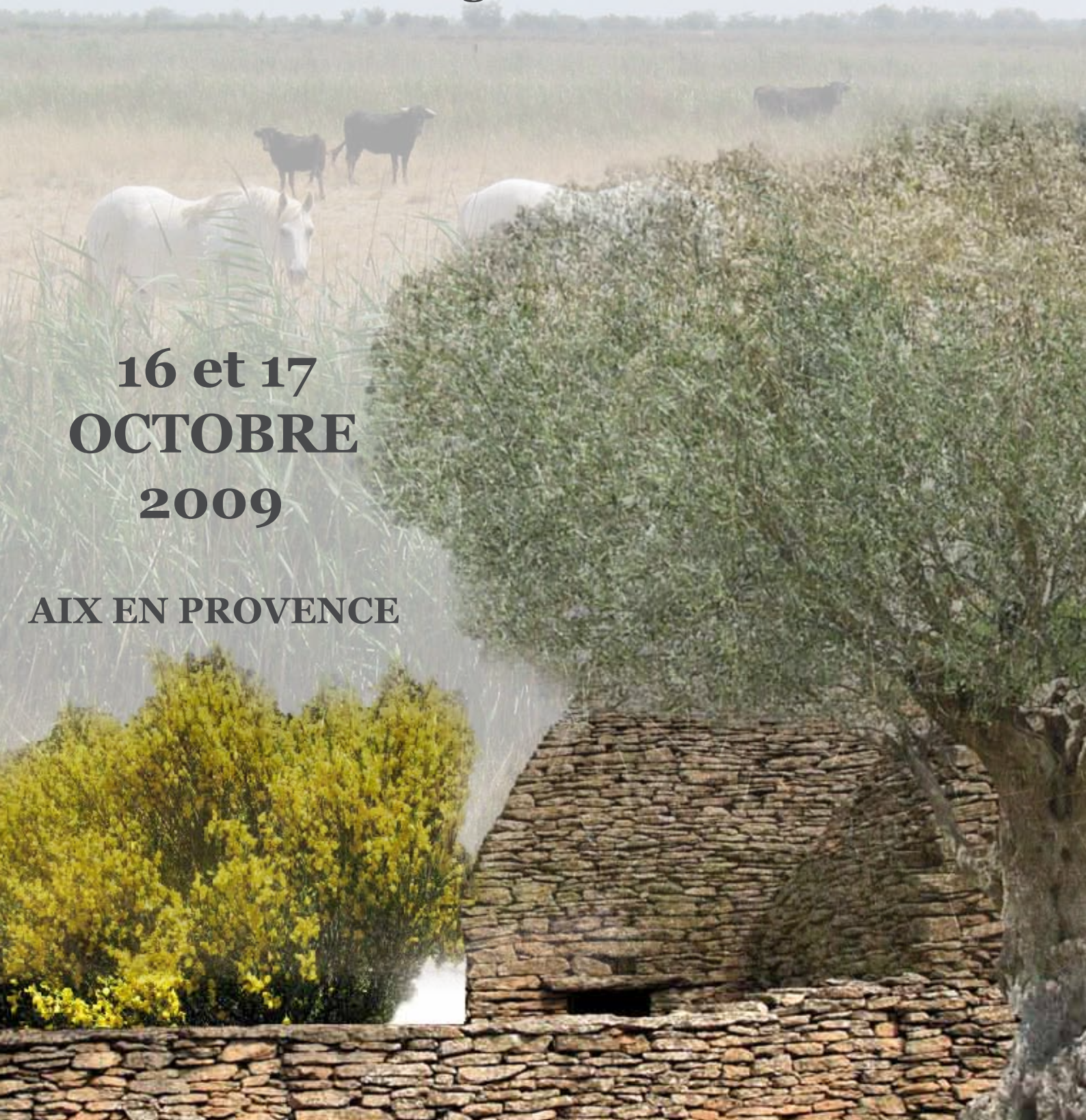
XXVIème Congrès National



**Les baux ruraux sont-ils de nature
à favoriser la pérennité de l'exploitation
agricole ?**

**16 et 17
OCTOBRE
2009**

AIX EN PROVENCE



VENDREDI 16 OCTOBRE 2009

La Baume lès Aix - Aix en Provence



**8 h 00 - Transport en car de la Rotonde
vers La Baume lès Aix (lieu des travaux)**

8 h 45 - Accueil des congressistes

**9 h - Allocution de bienvenue par le
Bâtonnier Jacques Druais, Président de
l'AFDR**

**Ouverture des travaux par Mme
Maryse Joissains, Député-Maire d'Aix-
en-Provence**

**Présentation des travaux par les
Présidents des sections Provence,
Me Jean Debeaurain, et Languedoc-
Roussillon, Me Virginie Alcina**

I° PARTIE - Le choix et la nature du bail

*(Sous la présidence de Me Philippe Goni, Avocat
aux barreaux de Béziers et Paris, Président
d'honneur de l'AFDR)*

A) La lente commercialisation du bail rural :

« Du bail rural de droit commun au bail cessible »
(Section Provence : Me Jacques Lachaud, Avocat honoraire,
Aix-en-Provence)

B) Les baux dérogoires

1- Consentis par une personne de droit privé :

• baux Safer (Sect. Ile de France : Michel Casassus, Directeur
des affaires juridiques à la Fédération Nationale des Safer)

• autres baux (M° Eric Lemonnier, Président de la section
Bretagne, et M° Marie Joffre Angot, Présidente de la section
Centre)

2- Consentis par une personne de droit public :

• baux prévus par le statut (Sect. Sud-Ouest : Me Alain
Pagnoux, Avocat au barreau de Bordeaux)

• baux administratifs (Section Bretagne : Cabinet de Me
Druais)

C) La requalification (Section Alsace : M° Marie Odile
Lux, avocat au barreau de Strasbourg)

II° PARTIE – L'exécution du bail

*(Sous la présidence de Mme Bellot Lebrun,
magistrat, Sect. Nord -Pas de Calais)*

A) L'extension de l'objet du bail

1- Nouvelles activités : gîtes, chambres d'hôtes, logements
étudiant (Section Midi-Pyrénées, Didier Krajieski, maître de
conférences à l'université de Toulouse 1)

2- Energies renouvelables : éoliennes, cellules
photovoltaïques (Section Haute Normandie, M° Laure
Muller, notaire à Forge les Eaux)

B) Le bail environnemental (Section Ile de France,
Mme Annie Charlez, Chef de la mission conseil juridique,
Office national de la chasse et de la faune sauvage)

C) La transmission du bail

1- La transmission familiale

• Evaluation de l'entreprise agricole dans le cadre du
bail (Section Provence, MM. Sicardi, Sube et Bonfort, experts
agricoles et fonciers)

• Préparation de la dévolution (Section Languedoc-
Roussillon, Me Bories, Notaire, Villeneuve les Béziers)
- démembrement de propriété et bail
- testament partage et bail – sort des DPU

• Les difficultés de la transmission familiale en cas de
décès et de divorce (Section Ile de France : Me Peignot,
avocat aux conseils et Me Mandeville, avocat au barreau de
Paris)

2- La transmission en dehors de la famille (Sections Picarde
: M° Lionel Manteau, Avocat au Barreau de Compiègne,
et Me Denis Guerrard, Avocat au Barreau de Beauvais, et
Languedoc-Roussillon : Me Jean-Paul LEJET, Avocat au
Barreau de Montpellier : un point sur le bail cessible)

17 h 30 - Fin des travaux

18 h - Retour en car vers La Rotonde

SAMEDI 17 OCTOBRE 2009

Hôtel Maliverny - Aix-en-Provence



III° PARTIE - Rôle des institutions administratives et professionnelles agricoles dans le choix et l'exécution du bail rural

(Table ronde sous la présidence de M° Jean Debeaurain)

A) Les institutions professionnelles et sociales

1- Rôle des chambres d'agriculture par le Président de la Chambre des Bouches du Rhône, M. André Boulard

2- La MSA par M. François Belin, Directeur adjoint de la Fédération Languedoc MSA

B) Les établissements publics d'intervention,
par Jérôme Quiot (ancien président de l'INAO)

C) Les administrations

1- Les DDEA, par un représentant d'une DDEA

2 - Les Douanes, par M. André Gouzon, ingénieur agronome

Rapport de synthèse par M. Philippe Coursier, Maître de conférences à la Faculté de droit de Montpellier, Directeur au DU Droit rural et des entreprises agricoles, DREA

Clôture par Mme le Bâtonnier d'Aix-en-Provence, Paule Aboudaram

Cocktail de clôture





Créée en 1957 et fédérant actuellement 16 sections régionales, L'A.F.D.R. a pour objectif :

- D'étudier toutes questions de droit rural et d'environnement, de formuler des propositions et avis auprès de tous les organismes publics ou privés, français, communautaires, étrangers, intergouvernementaux et internationaux.
- De créer tous établissements d'enseignement ou de collaborer avec les établissements existants en vue de l'étude du droit rural, de l'économie rurale et de la sociologie rurale en France, dans la communauté Européenne et à l'étranger.
- D'adhérer à tous groupements ou organismes nationaux, communautaires ou internationaux poursuivant le même objet.
- D'organiser chaque année un congrès réunissant les sections régionales sur les thèmes d'actualité juridique concernant l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'environnement.

ELLE SE CARACTÉRISE PAR :

Un conseil d'administration composé d'universitaires et de praticiens du monde rural.

Des sections régionales constituées sous forme d'association loi 1901 organisant chaque année, des réunions et manifestations locales ou inter-régionales.

PARMI LES CENTRES D'INTÉRÊTS DE L'A.F.D.R. CITONS :

- Le statut du fermage et les contrats d'exploitation.
- L'aménagement du territoire.
- La diversité des organisations agricoles et leurs rôles.
- La qualité des produits et la sécurité alimentaire.
- Les obtentions végétales, signes de qualité AOC, OGM...
- L'eau
- L'environnement
- Les formes juridiques d'exploitation et de production
- Les procédures collectives en agriculture
- La chasse et le droit national et communautaire
- Les droits incorporels, les droits de produire.

LES CONGRÈS NATIONAUX :

- 1983 Bourges – Les faillites en agriculture
- 1984 Bordeaux – La coopération en agriculture
- 1985 Dijon – Le statut de l'exploitant, le statut de l'exploitation
- 1986 Rennes – La création de l'entreprise agricole
- 1987 Arras – Le droit d'exploiter et de produire
- 1988 Aix-en-Provence – Agriculture en milieu péri-urbain
- 1989 Amiens – Les structures agricoles françaises face à l'Europe
- 1990 Montpellier – L'autonomie du droit rural
- 1991 Rouen – La gestion patrimoniale du droit rural
- 1992 Toulouse – L'aménagement de l'espace rural
- 1993 Paris – Quel avenir pour l'agriculture de groupe ?
- 1994 Angers – L'entreprise et le statut de fermage
- 1995 Reims – Vins et autres produits de qualité
- 1996 Caen – Une nouvelle loi d'orientation – un pacte pour l'agriculture ?
- 1997 Bordeaux – Le produit agricole : nouveaux défis, nouvelles responsabilités
- 1998 Amiens – Le remboursement est-il encore un produit d'avenir ?
- 2000 Paris – Le contrat en agriculture
- 2001 Le Havre – La multifonctionnalité de l'agriculture et aménagement du territoire
- 2002 Nîmes – Quelle stratégie juridique pour la commercialisation du produit agricole ?
- 2004 Rennes – Quelle place demain pour la coopération agricole ?
- 2005 Bayeux – La place de l'agriculture dans les territoires ruraux.
- 2006 Strasbourg – Les contours d'une agriculture nouvelle, au regard du droit communautaire et du droit français.
- 2007 Toulouse – La protection de l'espace agricole face aux changements d'affectation
- 2008 Lille - L'entreprise agricole à la recherche de son statut